

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETAGNY-SUR-ORGE

① 01.69.80.29.29

DIRECTION GENERALE

DÉCISION N°2023 - 266

Objet : Convention d'occupation précaire avec l'association RESSOURC&CO

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-242 du 28 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

VU l'article L.145-5-1 du Code du Commerce ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-102 en date du 10 juin 2020, relative à la convention d'occupation précaire avec l'association RESSOURC&CO ;

CONSIDERANT que la location de ce local commercial, présente une opportunité pour la commune d'assurer la bonne conservation et la valorisation de ce bien ;

CONSIDERANT l'intérêt de favoriser l'implantation de ce type d'opérateurs issus de l'économie sociale et solidaire et contribuant au développement local, notamment de collecte ;

CONSIDERANT que le projet Cœur de Ville est susceptible de faire évoluer le quartier du Bois des Roches et notamment la Place Marcel Carné, et conduit à la conclusion d'une convention d'occupation précaire ;

DECIDE de signer une convention d'occupation précaire avec l'association RESSOURC'&CO pour un local sis 1 Place Marcel Carné ;

DIT que la mise à disposition du local commercial sis 1 Place Marcel Carné à l'association RESSOURC'&CO sera effective à compter du 16 décembre 2021 au 31 décembre 2024 inclus, selon les modalités définies dans la convention jointe ;

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le

30 OCT. 2023



Le Maire,

Sophie RIGAUULT

Publication en ligne le :

30 OCT. 2023